



Le chemin des infos

BULLETIN MUNICIPAL DE TORNAC – N°2 – DECEMBRE 2020

Nous venons de vivre une année particulièrement difficile, éprouvante et imprévisible laissant le virus de la Covid rythmer nos journées, nous privant de certaines de nos libertés et remettant en cause ce qui fait société.

A cela s'ajoute les attentats et l'assassinat sauvage d'un professeur de l'école Républicaine dont le crime est une atteinte à la laïcité, aux valeurs républicaines. C'est dans ce contexte qu'il nous a semblé important de rappeler ce qui fonde la République en permettant à un enseignant, membre du conseil municipal, d'évoquer l'histoire de la laïcité en France.

2020 aura été une année calme dans l'action municipale. On sait qu'une année électorale ralentit les projets. A cela se sont ajoutées les périodes de confinements, qui nous ont contraints de vivre au rythme des directives ministérielles et arrêtés préfectoraux.

A l'aube de 2021, nous ne savons pas encore quand l'horizon va s'éclaircir et si nous pourrions retrouver nos espaces de liberté que ce soit en famille, entre amis, au travail ...

Comme nous ne pourrions pas nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux au mois de janvier, nous organiserons avec le conseil municipal, dès que nous le pourrions, un moment de fête et de « retrouvailles ». Nous devons néanmoins aller de l'avant, nous projeter, c'est pourquoi, nous lançons la concertation sur l'aménagement du stade. Nous vous invitons d'ailleurs à prendre part dès à présent à ce projet.

Je fais le vœu pour que 2021 soit une année apaisante pour chacun de nous, pour que nous restions attentifs au bien-être de nos proches et plus particulièrement de nos aînés, et solidaires avec ceux qui sont en difficulté.

Bonne lecture et prenez soin de vous.

Marielle VIGNE, Maire de Tornac

EDITORIAL



Référents de quartier et comité consultatif

Les référents de quartier et le comité consultatif ont été installés par les élus en 2015. Depuis, plusieurs quartiers bénéficient d'une personne relais avec le conseil municipal chargée notamment de faire circuler l'information entre les administrés et la mairie. Le comité consultatif quant à lui a participé à la réalisation de projets issus de son initiative ou portés par la municipalité. La collaboration a été fructueuse puisque depuis 5 ans de nombreuses opérations ont pu voir le jour : élaboration d'un questionnaire "Demain, notre village" pour évaluer les besoins en matière de services de la commune ; recensement des points de collecte des déchets sur la commune et réorganisation de l'implantation de certains ; travail de réflexion sur l'habillage des containers poubelles ; recensement des panneaux d'affichage communaux, remplacement des panneaux et révision de la localisation de certains ; installation de bancs au cimetière ; montage d'une pergola près des terrains de tennis ; mise en place de panneaux de tri sur les lieux de collecte des déchets (panneaux réalisés avec la participation des élèves du CP-CE1 de l'école de Tornac) ...

Cette collaboration ne s'arrêtera pas là ! la mairie souhaitant la poursuivre pour les années à venir. Si vous aussi vous souhaitez participer à la vie locale, vous êtes les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter par mél ou téléphone.

Entretien et végétalisation des cimetières

Dans l'ancien cimetière, la végétalisation est plus complexe à mettre en place en raison de problèmes de délimitation des espaces. En effet, de nombreuses tombes, anciennes, sont abandonnées et il est difficile de les différencier des espaces piétonniers. La mairie a donc décidé de mener une réflexion pour trouver des solutions soit par la création d'un ossuaire, soit en engageant une procédure de reprise des concessions abandonnées en recherchant les descendants ou ayant-droit. L'étude devrait démarrer en début d'année prochaine. Les tombes étant des propriétés privées, les particuliers doivent en assurer régulièrement l'entretien, vérifier l'étanchéité du caveau, désherber sur et autour de la tombe.



Le point sur les travaux

La traversée de Piépalet est enfin terminée. Il nous manquait les plots pour clôturer ce chantier. Une deuxième tranche est prévue à l'entrée du village en venant d'Anduze.

Notre éclairage public doit être modernisé, la rénovation se déroule en 3 tranches. La première concernant Bouzène, La Flavarderie et le Soulier a été réalisée tout début 2020. La deuxième concernant la Planche et plus précisément Orthoux, la Molière, la Madeleine et le Trial doit débuter en janvier 2021. Une dernière tranche concerne Aspères, la Sabatier, Ourne et les Costes. Les nouvelles lampes sont à led, bien plus économiques que nos anciennes ampoules et néons, et à diminution nocturne de 23h à 5h du matin. Il a été installé un luminaire à l'abri bus de la Rasclausasse, sécurisant l'endroit, les élèves n'attendant plus leur bus dans le noir. Un éclairage a été aussi installé chemin du Puits d'Orthoux.

Des travaux de mise en discrétion des containers ont eu lieu au Mas Neuf. Ceux du cimetière et des terrains de tennis seront également mis en discrétion. L'aménagement du terrain au cimetière a pris du retard, il est en attente du règlement de l'échange de parcelle avec le propriétaire mitoyen.

Mise à l'honneur du château de Tornac

En juin dernier, le château de Tornac a reçu la visite d'un personnage célèbre. Ce n'était ni un prince ni un preux chevalier malgré ses longs cheveux bouclés mais un chanteur reconnu. Julien Doré a en effet, choisi le superbe décor offert par le château pour y tourner le dernier clip de son album "Aimée". Merci à Julien Doré pour cette belle mise à l'honneur de notre patrimoine cévenol !

Vote du budget 2020

Le budget 2020 a été voté le 26 mai 2020 par la nouvelle équipe municipale . Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019.

Le budget se présente ainsi :

Affectation de résultat 2019 au budget principal 2020

Section d'investissement : 159 443.29€ + 68 914.14€ soit un total de 228 357.43€

Section de Fonctionnement : 156 296.48€ + 28 234.32€ soit un total de 184 530.80€

Vote du budget prévisionnel communal pour 2020

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL GENERAL
Section investissement	433 114.43€	433 114.43€	1 093 631.27€
Section de fonctionnement	660 516.84€	660 516.84€	

Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale

Suite à la réforme de la fiscalité locale prévue par la loi des finances 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020.

Le conseil municipal a déterminé les taux d'imposition 2020 pour les taxes foncières bâties et non bâties. Suite à l'avis émis par la commission municipale des finances qui s'est réunie deux fois et au vu de la situation délicate à laquelle les administrés ont été confrontés du fait de la pandémie, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux et par conséquent de maintenir ceux votés en 2019. Pour mémoire, les taux communaux sont, pour la taxe d'habitation : 9.74 %, la taxe foncière : 5.71 % et la taxe foncière non bâti : 54.13 %.

Subventions aux associations

Le montant total de 2 770,00 € est alloué aux associations suivantes :

APE TORNAC - ASSOC CHASSEURS TORNAC - FOYER RURAL - OFFRES ET DEMANDES -ASSOC SPORT COLLEGE FLORIAN - CROIX ROUGE - DUCHE UZES AOP - LANGAGE DES PAPILLONS - RESTO DU CŒUR - LOU BIEN ESTRE - PAYS CEVENOL - SECOURS POPULAIRE - DANSE COUNTRY.

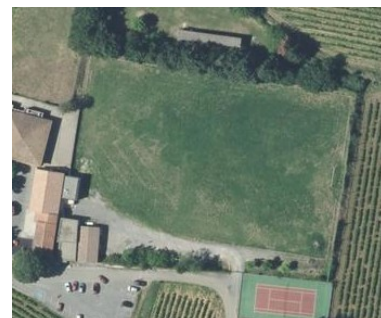
Participez à l'aménagement de l'ancien stade

La crise sanitaire et le confinement ne nous ont pas permis d'organiser une réunion publique au mois de novembre alors que nous souhaitons lancer la concertation sur l'aménagement de l'ancien stade de football.

Ne sachant pas comment la situation sanitaire va évoluer et les conditions dans lesquelles nous pourrions réunir un nombre important de personnes, nous profitons du bulletin municipal pour inviter tous celles et ceux qui le souhaitent à nous faire part de leurs idées et propositions.

Le projet se réalisera avec l'appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans un premier temps pour définir l'aménagement des espaces et pour répondre aux mieux aux besoins des habitants, des associations, de l'école. Pour cela il nous paraît important de recueillir vos avis.

Cet espace collectif, intergénérationnel, représente une superficie de 11 641m². Alors que ce soit par écrit, un croquis ou toute autre forme d'expression n'hésitez pas à envoyer votre projet. Vous avez jusqu'à fin janvier 2021.



Un nouveau visage à l'agence postale communale

Depuis le 1er décembre, c'est Mme Laura Liautier qui vous accueille désormais à l'Agence postale. Vous la reconnaîtrez peut être car elle a déjà effectué des remplacements à l'APC. En plus des opérations courantes liées à la Poste, un pôle multimédia sera mis à votre disposition dans les prochains mois. Mme Liautier vous accompagnera dans vos différentes démarches administratives. Nous tenons à remercier chaleureusement Gérard Pantel qui a assuré ce service avec beaucoup de sérieux et de discrétion depuis avril 2015 et lui souhaitons une bonne continuation.

Récapitulatif de la fréquentation de l'APC - 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
janvier	259	262	236	260	262	227	
février	109	240	226	221	198	201	
mars	déménag.	292	277	302	237	108	CONFINEMENT
avril	188	286	203	211	202	28	CONFINEMENT
mai	273	273	249	59	195	195	
juin	242	281	256	casse	267	235	
juillet	227	253	242	casse	280	249	
août	166	105	226	183	165	224	
septembre	260	123	273	249	225	248	
octobre	170	181	203	243	216	280	
novembre	246	246	263	231	214	256	
décembre	298	175	332	246	243		
TOTAL	2438	2717	2986	2205	2704		
						2251	



Épisode cévenol du 19 septembre 2020

Cet épisode cévenol a généré de fortes pluies sur les contreforts des Cévennes, a fait grossir et monter rapidement le Gardon entraînant de gros dégâts pour les riverains.

Une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations du 19/09/20 » a été lancée par l'AMRG 30 (Association des Maires Ruraux du Gard) au profit des sinistrés.

La commune a participé à hauteur de 904 euros (représentant 1 euro par habitant).

Le réchauffement climatique laisse présager une accentuation de ces phénomènes comme, malheureusement, nous avons pu le constater récemment dans le Var et les Alpes Maritimes. La population devra s'informer et sera informée des alertes météo en temps réel afin d'anticiper et de limiter les dégâts lorsqu'il en est possible : c'est pourquoi il est important de se faire référencer sur le système d'alerte de la mairie : numéro de téléphone à jour et adresse mail.

Afin d'être averti par le système d'alerte téléphonique lors des alertes météorologiques, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie. L'application MyPredict pour les particuliers est également téléchargeable pour vous prévenir des risques d'inondation ou de tempête. A télécharger sur <http://www.predictservices.com/particuliers.html>



Lieu de collecte des déchets à Massariès

Depuis plusieurs semaines, les riverains du quartiers de Massariès ne peuvent plus déposer le verre dans le container prévu à cet effet. La manipulation par l'entreprise chargée de cette collecte étant rendue difficile par la présence d'un câble téléphonique juste au dessus du container, celle-ci a été obligée de l'enlever. En attendant de trouver un autre lieu près de ce quartier, vous pouvez déposer le verre aux terrains de tennis près de la mairie. Nous vous remercions de votre compréhension.

Rentrée des classes

Le 1er septembre nos écoliers ont repris le chemin de l'école. Pour cette année 2020-2021, le Regroupement Pédagogique Intercommunal, s'est vu doté d'une classe supplémentaire, ouverte à Massillargues Atuech portant leur nombre à 6 pour 130 élèves.

La moyenne par classe est donc passée de 25,8 élèves par classe l'an dernier à 21,7. 62 élèves ont été accueillis à Massillargues, 19 dans la classe de CE1, 19 dans la classe de CE1/CE2 et 24 dans la classe de CM1/CM2. 68 élèves ont été accueillis à Tornac, 25 dans la classe de PS/MS, 24 dans la classe de MS/GS et 19 dans la classe de CP.

A Tornac, même si la rentrée n'était pas tout à fait ordinaire, c'est avec joie que les enfants ont retrouvé leur école et leurs camarades. Accompagnés de leurs parents, un temps d'accueil a permis aux enfants faisant leurs premiers pas à l'école d'être rassurés.

Mme Perrard, directrice de l'école, a présenté l'équipe pédagogique et donné les consignes pour cette rentrée 2020-2021. Mme Vigne, maire de la commune, a ensuite présenté les agents chargés d'assurer la garderie du matin et la restauration scolaire. Elle a souhaité la bienvenue à tous avant que les enfants ne rejoignent leurs classes.

Nous souhaitons à tous pleine réussite pour l'année scolaire 2020-2021 et remercions l'équipe pédagogique et les agents communaux et intercommunaux pour leur engagement.

Restauration scolaire, école de Tornac

La cantine est un service facultatif proposé aux familles que la municipalité a à cœur de conserver dans ses missions.

L'objectif est de servir aux écoliers des repas équilibrés, préparés sur place, composés de produits frais et, dans la mesure du possible, issus de circuits courts. Il est évident que ceci a un coût.

Pour l'année 2019, nous avons servi 7279 repas, pour un total dépensé de 68 571 € comprenant les achats alimentaires et d'hygiène, les fournitures d'énergies, l'achat et l'entretien de matériel et la rémunération des personnels.

Le prix de revient pour un repas s'est élevé à : 9,42 € pour un prix de base facturé à 3,35 € aux familles.

La prise en charge par la municipalité est donc de : 44 060 €, soit 6,05 € par repas servi.

Dans le contexte Covid, malgré la diminution du nombre de repas servis due à la fermeture de l'école au printemps et des frais qui ne diminueront guère, la municipalité décide, par esprit de solidarité, de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020/2021.

Sachant que nombre d'entre elles risquent de rencontrer des difficultés, le prix facturé aux familles de 3,35 € par repas sera donc maintenu.

Stationnement devant l'école

Il a été rappelé aux parents d'élèves venant accompagner ou chercher leur enfant à l'école de Tornac qu'il est impératif de se garer sur les parkings devant la mairie, devant la poste ou devant le terrain de tennis. Les personnes stationnant leur véhicule le long de la vigne ou sur le chemin gênent la circulation. Il a été aussi demandé de ne pas stationner dans la vigne.

Le plan VIGIPIRATE étant toujours actif, le stationnement devant les écoles reste interdit, il en va de la sécurité de tous.

Un rack pour vos vélos



Nombreux sont ceux qui se déplacent à vélo, aussi il nous a semblé utile d'installer un rack à vélo entre la mairie et la cour de l'école.

Apéritif du 25 juillet 2020

C'est dans une ambiance un peu particulière mais très chaleureuse que nous nous sommes réunis le 25 juillet dernier. Plus de 120 tornagaises et tornagais étaient présents. L'équipe municipale a été heureuse de partager avec eux ce moment de convivialité autour d'un apéritif tapas animé par le groupe Bio Namaz Pamous.

Espérant que nous nous retrouverons tous bientôt.

Le centre communal d'action sociale - CCAS

Repas des aînés

Comme chaque année, un repas devait être offert aux Aînés de la commune. Hélas, comme beaucoup de manifestations, la crise Covid nous oblige à annuler ce repas qui permettait de se retrouver et de maintenir un lien social. On ne vous oublie pas avec la distribution d'un colis pour tous les aînés. Nous regrettons, tout autant que vous, l'annulation de ce repas mais nous devons respecter les mesures sanitaires et penser à la santé de tous. Mais promis, on se retrouvera tous l'année prochaine.

Collectes

Nous vous rappelons que le CCAS de Tornac collecte toujours :

- les anciennes radiographies médicales et téléphones portables en partenariat avec l'association Présence 30, pour soutenir la Ligue contre le Cancer. Une entreprise recycle les radios, les passe dans un bain enzymatique afin d'isoler la partie plastique, qui, transformée en billes, est utilisée à la fabrication de vestes polaires et édreon. Un passage au four permet de récupérer le sel d'argent, ce résidu sert à l'enrobage des routes. Et ce gain permet de financer, de participer à des projets de recherche contre le cancer.
- les bouchons plastiques pour aider et participer au mouvement d'entraide de l'association des bouchons Gardois basée à Nîmes, en zone artisanale de Grézan. L'objet de l'association est la récupération et le recyclage des bouchons. Les bénéfices de la vente de cette matière première servent à soutenir, développer, promouvoir des projets, des actions ou des associations qui œuvrent pour le bien-être des enfants malades ou en difficulté.

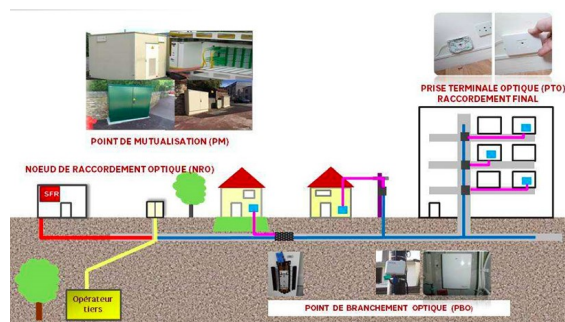
Très polluants si vous les jetez, ils peuvent être d'une grande utilité recyclés.

Merci pour votre participation et de celles des enfants de l'école de Tornac.

Arrivée de la fibre optique à Tornac

Son arrivée dans les foyers représente un progrès considérable pour les utilisateurs d'internet. Un débit pouvant aller jusqu'à 1 Gb/s autorisera le transport des données informatiques multiples et de la télévision en quelques millisecondes. Pour la réalisation de cette mission c'est la société GARD-FIBRE filiale de SFR-FTTH qui a été commissionnée. Un déploiement sur 305 communes du Gard est prévu. Une réalisation était prévue sur 45 mois sur l'ensemble du département d'ici 2022. Toutefois, à cause de la pandémie les travaux ont pris du retard. Des points de branchements optiques (PBO) à Tapoune et Bouzène ont été installés. Deux autres sont en cours d'installation à l'ancienne Gare, chemin des Martines.

Pour suivre l'évolution du déploiement dans le département, vous pouvez consulter le site <http://wigardfibre.fr/le-deploiement/> et voir les communes déjà éligibles à la fibre.



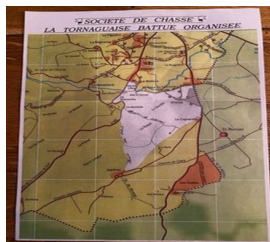
La nature, un bien commun à partager



Comme indiqué sur les panneaux positionnés à plusieurs endroits de la Commune : Monastère, La Montade, le Château, la nature est un bien commun à partager.

Par ailleurs la commune a mise à la disposition de la Société de Chasse, sur le côté de la mairie, un panneau d'affichage permettant d'informer la population sur le lieu des battues organisées pour palier les dégâts occasionnés par les sangliers sur les propriétés.

Les battues peuvent être organisées pendant la période de chasse, les samedi, dimanche et jours fériés. L'affichage est mis à jour à chaque battue, la zone blanche sur la carte correspond au lieu de battue du jour.



Débroussailler pour mieux se protéger

L'été 2019 a vu le département du Gard sévèrement touché par les incendies de végétation. Avec 16 habitations détruites et le décès en service d'un pilote de tracker, le bilan a été dramatique. Si la saison 2020 a été plutôt clémentine pour le Gard (150 ha de forêt brûlés) le département des Bouches du Rhône a eu un bilan très sévère avec 1 450 ha de forêt brûlés, plus de 2 000 personnes évacuées ainsi que des habitations, des entreprises et des véhicules détruits.

Vous le savez, la prise en compte du risque d'incendie est l'une de nos préoccupations majeures. Régulièrement nous vous informons sur les risques encourus et les dispositions à prendre pour éviter ces accidents. Les obligations légales de débroussaillage (OLD) font partie des mesures indispensables à prendre. Elles ont démontré leur efficacité pour protéger les personnes et les biens lors de grand incendie.

La mairie a engagé une action d'information et de suivi pour s'assurer de la mise en œuvre effective de cette obligation légale de débroussaillage.

La période hivernale étant propice au débroussaillage, nous vous incitons à effectuer ces travaux.

L'obligation légale de débroussaillage s'applique à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'un massif forestier. Elle concerne :

- toute la parcelle en zone urbaine qu'elle soit bâtie ou non,
- les 50 mètres autour de toute construction ou installation en zone non urbaine.

Pour en savoir plus <https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage/Qui-doit-debroussailler>



Retour sur l'histoire de la laïcité en France

La mort cruelle d'un collègue, douloureuse, m'amène aujourd'hui à m'exprimer sur ce sujet, bien que cela me soit difficile. Au-delà de la violence aveugle et furieuse du jeune assassin et des diffamations imbéciles et lâches qui l'ont guidé, à pseudos couverts et bêtise découverte, vers sa cible, c'est l'image d'une flèche empoisonnée qui nous vient à l'esprit quand on considère le mal que ce genre d'événements produit en nous et parmi nous. Parce que l'irruption brutale de la haine nous détourne de nos humbles efforts quotidiens pour vivre ensemble en paix. Parce que cette haine vise les bases sur lesquelles ce vivre ensemble, cette coexistence de millions de gens, s'est construite. En l'occurrence, à travers ce professeur et son enseignement, c'est le projet laïc de la république française qui est attaqué, même si le meurtrier ne s'en rendait probablement pas compte. Mais qu'est-ce que la laïcité ? Aujourd'hui présentée comme une valeur centrale de la république, au risque de rentrer dans une sorte de surenchère « sacrée » avec les idéologies fanatiques, elle est constamment sous le feu des critiques, accusée d'atteindre à la liberté de croyance des individus ou inversement d'être trop laxiste. Or la laïcité est surtout un cadre pour nous permettre de vivre ensemble, et il faut revenir à son histoire pour le comprendre.

La laïcité à la française (parce qu'il y a d'autres modèles de part le monde) s'inscrit dans un contexte très ancien qui a abouti à une loi majeure en 1905 qui sert encore de cadre légal malgré des amendements récents. Ce contexte ancien, notre contrée cévenole est bien placée pour en savoir quelque chose, ce sont d'abord les guerres de religion entre Catholiques et Protestants qui ont déchiré l'Europe et tout particulièrement la France pendant près de deux siècles, autour de deux enjeux majeurs : un individu peut-il en son for intérieur penser autrement que la pensée dominante ? Un roi - ou le pouvoir en général - peut-il tolérer plusieurs fois (croyances) sous sa loi ? Si c'est plutôt l'intolérance, l'usage de la force et la banalisation de la violence (pendant la nuit de la Saint-Barthélemy, de simples habitants de la ville de Paris, ont poussé la haine jusqu'à mutiler des foetus de femmes enceintes, pour « extirper le mal à la racine ») qui l'ont emporté, la lassitude et le désir de dépasser les haines religieuses ont fini par populariser l'idée d'une « tolérance » religieuse : accepter de coexister avec autrui même si on réproche ses croyances, chercher un moyen de vivre ensemble, même minimal.

Dans le même temps (à peu près, j'essaie de faire court...), la philosophie des Lumières diffusait l'idée que chaque individu possède en lui une dignité inaliénable qui justifie qu'on défende certains droits, comme la liberté de conscience, ou la liberté d'expression. Même si bien sûr, vivre nombreux suppose que la liberté d'un tel n'empiète pas sur la liberté d'un autre, d'où la nécessité d'un cadre, juridique, qui fixe des limites aux libertés individuelles tout en les défendant.

Enfin, le combat pour la démocratie qui se poursuivra après la révolution française pendant un siècle encore, s'est fait contre un pouvoir royal qui monopolisait les moyens de la puissance : la loi, la justice, la censure, l'armée, la police etc. Or, parmi ces moyens, la justification religieuse était centrale : la France (compris comme royaume) était « fille de l'Église » et le roi « de droit divin ». Pour les républicains de l'époque, il était donc naturel de lutter contre l'influence de la religion dominante, en l'occurrence l'église catholique, sur les esprits ou les institutions (comme l'école, tout particulièrement), afin de briser cette boucle d'auto-justification du pouvoir : j'utilise mes moyens illimités pour imposer un dogme religieux unique, et criminaliser toute atteinte même symbolique (comme le blasphème) à cette religion majoritaire et, en retour, l'institution religieuse bénit et légitime mon pouvoir « absolu ». D'où la nécessité pour eux de séparer le pouvoir politique du religieux, en particulier dans les institutions, ce qui conduisit à la loi de 1905.

En contrepartie de cette séparation forcée, l'État protège la liberté de culte en en faisant un droit démocratique et en garantissant la pluralité des croyances. Étant donné qu'aujourd'hui, de nombreux régimes dans le monde continuent de fonder leur pouvoir autoritaire sur un principe supérieur intouchable (religieux ou autre), il n'est pas étonnant que la laïcité à la française se fasse des ennemis, même si elle a le mérite de promettre à chacun d'entre nous, quelque'il soit, un espace de liberté, à la condition de respecter celles des autres, promesse parfois difficile à respecter dans la réalité, mais qui continue, si on la cultive, de la rendre très enviable et précieuse.

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

●●● LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ●●●

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

●●● L'ÉCOLE EST LAÏQUE ●●●

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Aide aux entrepreneurs en souffrance

Un partenariat national a été signé avec l'association APESA chargée de mettre en place un numéro vert à leur disposition. Les situations les plus préoccupantes sont orientées vers le numéro vert de l'association APESA Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe : 0805 65 50 50 accessible 7 jours sur 7 de 8h à 20h. Une prise en charge est également possible en contactant la cellule APESA30 et l'aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigüe en partenariat avec le tribunal de commerce. Pour traiter dans l'urgence la détresse de la personne, une "fiche d'alerte" est disponible, à remplir en mairie, avec l'accord et en présence de la personne concernée, la mairie se charge alors de la transmettre par mail au greffe du tribunal de commerce de Nîmes. La personne est prise en charge par un médecin psychologue dans les 24 heures, 5 séances sont prises en charge par l'association qui est reconnue d'utilité publique. Par ailleurs, il est possible d'adhérer à l'association (entreprises, syndicats, collectivité). Vous pouvez adresser vos demandes à cette même adresse mail :

apesa30@greffe-tc-nimes.fr.



Dispositif de soutien psychologique et traumatique Gard

Le département du Gard est pleinement associé au Dispositif de Soutien Psychologique et Traumatique mis en place au niveau régional. Vous trouverez ci-joint l'affiche concernant ce dispositif que vous pouvez contacter en cas de besoin. Une équipe spécialisée en soutien psychologique et traumatismes psychiques est en place au sein du SAMU de Toulouse, pour assurer la réponse téléphonique. En cas de nécessité les requérants seront orientés vers des relais départementaux adaptés.

CUMP 30
GRATUIT ET CONFIDENTIEL
Anonyme sur demande

Dispositif de Soutien Psychologique et Traumatique

Occitanie pour le Gard

05 . 34 . 39 . 33 . 47
Tous les jours - de 8:30 à 18:30

GARD 30
Nîmes

Le DSPT Occitanie c'est

Un numéro unique pour:

- le grand public
- les soignants
- les institutions

Le DSPT Occitanie assure

- une écoute psychologique initiale
- une évaluation de la demande
- une orientation pour suivi adapté et dispatching départemental (30)

Apporter une réponse spécifique aux appels pour stress liés au COVID, à l'isolement et aux situations psychotraumatiques individuelles

Informier sur le réseau et les formations liés au stress et au psycho-traumatisme

Apporter une réponse aux Samu, urgences et psychiatrie de liaison ainsi qu'à la population

CUMP 31 Occitanie

ARS
Hôpitaux de Toulouse
Agence Régionale de Santé



CHAMPIONNAT de FRANCE PARA CROSS ADAPTE

5&6 mars 2021
Anduze
Tornac

Soutenu
par
MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

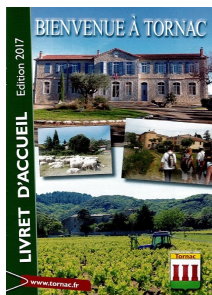


Des nouvelles de la bibliothèque

Depuis le 1er décembre, la bibliothèque a rouvert ses portes, uniquement le mardi de 9h à 11h30.

Un appel est lancé auprès des personnes désireuses de donner un peu de leur temps afin de devenir bénévole et ainsi compléter l'équipe dynamique emmenée par Solange CARLONI.

Bienvenue aux nouveaux commerçants



Le Prohibé (bar-brasserie) à la Madeleine,
Le jardin des soins (santé-beauté) à Bouzène
Carton Pattes d'F (meubles en carton) à Bouzène

Le livret d'accueil « Bienvenue à Tornac » va être prochainement réédité. Nous invitons les nouveaux commerçants, artisans ... à se faire connaître dès à présent auprès de la mairie pour être référencés dans le livret.

Respect des valeurs citoyennes



Nous continuons de constater des dépôts sauvages sur notre commune (mobilier, électro-ménager et autres encombrants). Cela paraît inconcevable qu'à notre époque de tels comportements existent. Il est rappelé que dans chaque quartier, nous disposons de containers prévus à cet effet. Les déchetteries d'Anduze et Ribaute les Tavernes sont à la disposition de tous pour se débarrasser des encombrants sans oublier la plateforme de déchets verts à Massillargues Atuech. Selon le type de déchets, le détenteur ou producteur de ceux-ci peut être sanctionné soit par une contravention allant de la 1ère à la 4e classe, soit d'une peine d'emprisonnement de 2 ans, accompagnée d'une amende de 75000€.

Sur votre agenda

04 juin 20h au Foyer rural Cohabitation et Cohésion dans l'espace du vivre ensemble, respect de la nature et du civisme—Société de Chasse de Tornac

Sommaire

PAGE 1 Editorial du maire

PAGE 2 Référents de quartier et comité consultatif
Entretien et végétalisation des cimetières
Le point sur les travaux
Mise à l'honneur du Château de Tornac

PAGE 3 Vote du budget 2020
Subventions aux associations
Participez à l'aménagement de l'ancien stade

PAGE 4 Un nouveau visage à l'agence postale communale
Épisode cevenol du 19 septembre 2020
Lieu de collecte des déchets à Massariès

PAGE 5 Rentrée des classes
Restauration scolaire, école de Tornac
Stationnement devant l'école
Un rack pour vos vélos

PAGE 6 Apéritif du 25 juillet 2020

Le centre communal d'action sociale—CCAS
Arrivée de la fibre optique à Tornac

PAGE 7 La nature, un bien commun à partager
Débroussailler pour mieux se protéger

PAGE 8 Retour sur l'histoire de la laïcité

PAGE 9 Charte de la laïcité à l'école

PAGE 10 Aide aux entrepreneurs en souffrance
Dispositif de soutien psychologique et traumatique
Gard

PAGE 11 Championnat de France para cross adapté

PAGE 12 Des nouvelles de la bibliothèque

Bienvenue aux nouveaux commerçants
Respect des valeurs citoyennes
Sur votre agenda
Sommaire